



Diplôme inter-universitaire

Thérapies Comportementales et Cognitives (TCC)

Campus de Jacob-Bellecombette

Campus de Lyon Santé Est

Pour qui ?

- Psychologues cliniciennes et cliniciens
- Psychiatres
- Internes en psychiatrie
- Infirmières et infirmiers en psychiatrie exerçant en institution (joindre une lettre de soutien de sa hiérarchie)..

Atouts de la formation

- Interventions de professionnels (médecins, psychologues) spécialisés dans le domaine des TCC.
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques.
- Complémentarité des profils attendus au sein de la promotion pour une richesse des échanges.

Modalités d'entrée

Admission sur dossier (lettre de motivation, CV, copie des diplômes obtenus). Le dossier d'inscription peut être envoyé aux responsables pédagogiques :

- anne.denis@univ-smb.fr
- nathalie.fournet@univ-smb.fr

Date limite de candidature :
Vendredi 15 juin 2024 16h00.

Tarifs et financement

- Formation complète : Cursus sur 3 ans (175h / an)
 - Avec prise en charge par OPCO, Pôle Emploi : **2 200 € / an**
 - Financement individuel : **1 700 € / an**
 - Tarif jeune diplômé : **1 200 € / an**

Université Claude Bernard



Le Diplôme inter-universitaire Thérapies comportementales et cognitives (DIU TCC) est conçu conjointement par l'université Claude Bernard Lyon 1 et l'université Savoie Mont Blanc. Il donne une formation à la pratique des TCC proche des critères de l'European Association of Behaviour and Cognitive Therapies (EABCT).

> Objectifs

- Présenter les modèles théoriques des TCC
- Savoir utiliser les techniques de base dans les situations cliniques
- Maîtriser les modèles de prise en charge les plus fréquemment rencontrés dans la pratique clinique..

> Organisation

34 modules organisés sur 3 années : modules de 2 à 3 jours organisés les jeudi, vendredi et samedi.

- 1ère année : 11 modules répartis d'octobre à juillet : 175 heures
- 2ème année : 12 modules répartis d'octobre à juillet : 175 heures
- 3 ème année : 11 modules répartis de novembre à juillet : 175 heures

Chaque module s'organise autour de journées théoriques et de mise en pratique. Des journées de supervision permettent de suivre l'appropriation des techniques thérapeutiques enseignées.

Les cours se déroulent alternativement sur le site de l'université Lyon 1 et sur le site de l'université Savoie Mont Blanc.



Contact :

Secrétariat du DIU de TCC de Lyon-Chambéry

Tél : 04.78.77.72.91

Mail : DIU-TCC@univ-lyon1.fr



Programme de la formation

Première année : 175h

Cours théoriques et pratiques

- L'alliance thérapeutique
- L'analyse fonctionnelle
- Les diagnostics psychiatriques
- Les programmes de prise en charge des troubles anxieux
- Le trouble obsessionnel compulsif
- La dépression

Entraînements aux techniques

- La réalisation d'analyses fonctionnelles
- L'apprentissage de techniques (ex. relaxation, exposition)
- La technique cognitive selon Beck

Supervision de cas

Deuxième année : 175h

Cours théoriques et pratiques

Par exemple :

- Les programmes de prise en charge des addictions
- Les troubles des conduites alimentaires
- Les troubles du sommeil
- Les troubles de la personnalité

Entraînements aux techniques

- La technique cognitive de Beck dans le cas des troubles de la personnalité.

Supervision de cas

Troisième année : 175h

Cours théoriques et pratiques

- La 3^{ème} vague : le Mindfulness et l'ACT
- La thérapie des schémas, la thérapie dialectique, l'analyse processuelle, la rescénarisation, etc...

Les cours deviennent expérientiels, pour permettre aux étudiants de pratiquer les techniques enseignées.

Supervision de cas

Évaluation

Les deux premières années, le niveau des connaissances est évalué :

- Par une épreuve écrite de contrôle des connaissances notée sur 20 points et validée en cas d'obtention d'une note au moins égale à 10/20
- Par la rédaction d'un mémoire portant sur une prise en charge en première année et 3 prises en charge en deuxième année supervisées en cours d'année.

En troisième année, le niveau des connaissances est évalué :

- Par une épreuve orale de contrôle des connaissances notée sur 20 points et validée en cas d'obtention d'une note au moins égale à 10/20 ;
- Par la rédaction d'un mémoire portant sur 4 prises en charge supervisées en cours d'année.